

CR du conseil municipal N° 31 du 26 Juillet 2018

Convocation : du Jeudi 19 Juillet 2018

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoint, Sébastien ALAUZET, Christine DURIEZ, Vincent CLASSINE, Nicolas TRICHAUD, Grégory FABRE, Corinne MALBERT, Frédéric DELAFUENTE et Patricia VELLARINO.

Absent Excusé : Nicolas RAYNAL – Véréna VOARINO – Emmanuel BISTE – Lorraine FONVIELLE

Secrétaire de Séance : Vincent CLASSINE

Ouverture de la séance : 20 :38

Procurations : Nicolas RAYNAL à Gilles Fort, Verena VOARINO à Grégory FABRE, Emmanuel BISTES à Sébastien ALAUZET, Lorraine FONVIELLE à Vincent CLASSINE.

Approbation du dernier compte rendu N° 30 du 13 Juin 2018

Décision modificative comptable

- **Pour l'achat du chapiteau,**

Nous devons enregistrer l'intégralité du coût de l'achat avant subvention soit 3 012.01€ TTC en dépense. Cela n'était pas prévu dans le budget primitif qui n'est que de 5 000 €. Budget déjà consommé pour 4363.68 € (achat de petit matériel, sono micro, gobelets, remise en état canon d'irrigation...)

Accord de principe acquit précédemment.

- **Pour achat de terrain et Construction,**

Nous n'avons pas budgétisé sur l'exercice 2018 de sommes pour l'acquisition de foncier. Différentes opportunités se proposent à nous.

1. L'achat de la parcelle appartenant à Monsieur Bernard LAUTIER. (Parcelle B 64 attenante à la "ruine de la Cruz" d'une contenance de 27 m² à un prix de 70 € du m² => 1 890€

Accord de principe acquit précédemment.

2. La maison de Madame Carmen CARRIÉ décédée le 29 Décembre 2017 est à la vente, cela concerne la parcelle bâtie B75 de 54 m² ainsi que deux parcelles (jardin) B 81 et B 1034 pour 695 m².

La maison de 4 pièces est composée d'un étage, le bâti est en bon état, la toiture à besoin d'être refaite, ainsi que les menuiseries extérieures (4 fenêtres et une porte). A l'intérieur les travaux peuvent être faits pour partie en régie, mais il sera préférable d'établir un devis. Elle est estimée à la vente à 30 000 €. (Hors frais de notaires).

Objectif logement : Dans le cadre de réfection de bâti ancien, nous pouvons être aidés par la Région et la communauté d'agglomération.

Le jardin estimé à 5 000 € peut avoir un intérêt associé à la maison, mais aussi pour, à terme, trouver un moyen de désenclaver la rue des jardins et d'accéder à la départementale.

Avis favorable, sous réserve des résultats d'une étude plus avancée (chiffrage travaux et loyers) pour finaliser la vente.

3. La parcelle B 1464 d'une contenance de 3 388 m² est située « pont de la Garrigue ». Elle appartient à Monsieur Jean-Luc MARTINEZ décédé récemment et elle est en vente. En Juin 2016 nous avons déclaré cette zone « Zone d'Aménagement Différé ». Avec comme projet "dans un premier temps de la nettoyer", et ensuite d'aménager un espace vert le long du ruisseau et ce jusqu'au stade (nous avons prévu lors de l'aménagement des étangs un espace le long de la berge du ruisseau)

**Avis favorable au prix de la terre agricole mais pas au prix d'achat par les actuels propriétaires.
Décision à prendre sur un prix.**

Le conseil propose de provisionner l'ensemble des ces dépenses sans pour autant valider les projets dans leur globalité. Pour ce qui est de l'achat de foncier, le conseil devra délibérer ultérieurement sur la base des compromis d'achat. Il est nécessaire pour cela de transférer du Cpt 2312 de l'opération 268 aménagement centre bourg au cpt 2111 et 2115 de l'opération 264 achat terrain et bâti ainsi qu'au compte 2158 de l'opération 239 installation outillage et matériel.

**14 voix pour
1 abstention**

Délibération sur budget assainissement / Erreur sur affectation de compte dans le budget primitif. Comme lors du dernier conseil, changement d'affectation de compte N°2158 pour l'écriture de l'amortissement 2017 d'un montant de 2107.46€ Afin de pouvoir la mettre dans un compte global qui peut générer de l'amortissement => le n°2156 .

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION D'ADHESION – MISSION D'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AFFILIES

La gestion du personnel statutaire et contractuel peut s'avérer source de contentieux en cas de contestation de décision. En cas de conflit, le premier réflexe des agents et des employeurs est de saisir le juge administratif au prix d'une procédure complexe, longue et coûteuse.

En ces temps de contraintes financières pesant sur les collectivités, toute recherche de solution préalable permettant d'éviter le contentieux doit être privilégiée. La procédure de Médiation Préalable Obligatoire s'inscrit dans cette recherche car plus adaptée et plus rapide pour résoudre un différend sur certains litiges relevant de la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de Gestion du TARN a été retenu parmi les 42 Centres de Gestion expérimentateurs au niveau national. Aujourd'hui, il importe de mettre en œuvre cette mission pour que cette expérimentation porte ses fruits et que les collectivités tarnaises y trouvent un intérêt par une résolution plus rapide et moins coûteuse des litiges les opposant à leurs agents.

A compter de la signature de la convention et jusqu'au 18 novembre 2020, les parties conviennent d'expérimenter la médiation préalable. Le processus de médiation préalable obligatoire présente un caractère gratuit pour les parties mais l'engagement de la collectivité signataire d'y recourir comporte une participation financière. Le tarif de cette mission est fixé forfaitairement à 500 € la médiation pour les collectivités et établissements publics affiliés. Le paiement de cette somme devra être effectué après réalisation de la médiation préalable.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES DU TARN POUR « PLATEFORME MARCHES PUBLICS »

L'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn mettent à disposition une plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics AWS-Achat, habilitée, afin que la collectivité puisse faire ses consultations en conformité avec le Code des Marchés Publics (CMP).

L'application est garantie et mise à jour en conformité avec la réglementation.

Grâce à cette plate-forme, la collectivité peut bénéficier de nombreuses fonctionnalités et en particulier :

- *Un guichet unique de saisie assistée* : ce guichet établit le formulaire officiel personnalisé en fonction des objectifs de l'avis et guide l'utilisateur dans le renseignement de chaque champ. Ce guichet peut transmettre toutes les procédures vers :

↳ Tous les Journaux Officiels (Joue, Boamp),

↳ Toute la presse spécialisée (Moniteur, Argus, O1,...),

↳ Tous les Journaux d'Annonces Légales (JAL),

↳ Toute la presse quotidienne régionale, et toute la presse hebdomadaire régionale, locale ou régionale.

Cela permet d'éviter les doubles saisies.

- *Une alerte automatique de la base des entreprises en veille*

- *Un guichet de retraits des DCE* : le guichet de retrait accepte les DCE sans limite de nombre ou de taille, avec une méthode de mise en ligne et de téléchargement alliant performance et simplicité. Le retrait identifié par les entreprises est privilégié, mais permet également le retrait anonyme comme le prévoit l'Arrêté du 14/12/09. L'application gère le registre des retraits incluant les retraits papier, et produit les documents justificatifs au format A4 Acrobat.

L'application répond en tous points aux exigences réglementaires du Profil d'Acheteur.

Nombre de marchés (sur une année calendaire)	Cotisation annuelle	Chaque publication : MAPA et/ou procédure formalisée
1 à 5	50 euros	30 euros
6 à 10	100 euros	30 euros
11 et +	150ros	30 euros

Cette convention sera d'une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction par année calendaire sauf dénonciation par l'une des parties 3 mois avant.

Approuvé à l'unanimité

Le projet MAM (Maison Assistantes Maternelles) : Nous avons rencontré les assistantes maternelles de Senouillac. Sur les sept agréées par la Protection Maternelle Infantile, cinq étaient présentes, nous avons invité une huitième personne qui va s'installer en septembre avec une capacité d'accueil de 3 places. Sur le nombre, deux projettent de partir en retraite d'ici un an (-5 places). Après discussion il ressort que leur capacité d'accueil est quasiment complète, toutefois il n'y a pas pléthore de candidats. Il arrive parfois que des places se libèrent. Les MAM apportent souvent un service qui est proche de ce que peuvent fournir les crèches et avec 6 ou 8 places d'accueil

supplémentaires pourrait déséquilibrer de l'offre, Il en ressort qu'il faut améliorer la communication et la gestion des places vacantes car le rôle du Relais Assistantes Maternelles reste encore à améliorer.

Afin de ne pas porter préjudice aux personnes qui exercent déjà, nous proposons d'abandonner le projet MAM. Cela n'exclut pas, pour la personne qui nous avait contacté, de monter son propre projet. La mairie n'a pas vocation à entrer en concurrence avec le système privé qui de surcroît fonctionne bien. Nous avons également évoqué avec les assistantes maternelles le principe d'une aide directe par le prêt de la salle du conseil qui pourrait faire fonction de salle d'échange et permettre également la sociabilisation pour les enfants.

Nécessité de creuser la question car la perception de la situation est différente entre les assistantes maternelles et les jeunes parents. Décision ajournée.

La route de Laval

Comme indiqué lors du dernier conseil, le marché à été lancé. L'Agence de l'Eau nous indique que, dans le cadre du financement de ce type d'opération, la réhabilitation du réseau est conditionnée par la réfection des branchements particuliers et des travaux de la canalisation principale.

Dans ces conditions et vu le diagnostic à la fumée réalisé, des branchements seraient responsables de l'introduction d'eaux claires. Par ailleurs, des interrogations pèsent sur les branchements avec des raccordements possibles de vide-caves ou drains.

Lors de la réalisation de ce type d'opération, des conventions de mandat sont signées avec les particuliers concernés qui fournissent alors un devis correspondant aux travaux et bénéficient d'un financement à hauteur de 60 %.

En conséquence, pour compléter le dossier de demande de subvention, il faut lever les doutes sur les branchements du secteur Laval et signer également ces conventions de mandat.

Communication à faire rapidement auprès des riverains.

Chantier Jeunes été 2018

En collaboration avec l'association des elfes des vignes et avec l'aide d'un animateur, un groupe de 11 jeunes de notre bassin de vie scolaire est parti cinq jours en vacances à la mer. La contrepartie consiste à effectuer des travaux dans leur commune. Pour Senouillac, durant deux jours, ils ont pu ranger les livres à la bibliothèque et poncer les tables de pique-nique ainsi que démarrer le décapage du portail de l'église. La journée s'est clôturée par la visite du clocher et de ses deux cloches, d'où ils ont pu admirer le point de vue à 360° et l'étendue du territoire de leur bassin de vie scolaire.

Les travaux entrepris sont en cours de finalisation par les agents municipaux.

Point sur le chantier du presbytère. Les travaux ont débuté semaine 28 avec la pose de la grue. La démolition s'est déroulée sans imprévu. En réalité la fragilisation du mur était due à la poussée effectuée par la charpente en très mauvais état, mais surtout à deux placards et une cheminée incorporés dans le mur qui en réduisait fortement l'épaisseur et donc sa résistance.

Le mur sera reconstruit en parpaings sur une assise bétonnée et renforcée et sur sa partie intérieure et doublé sur la partie extérieure en pierres issues de la démolition. L'ensemble sera mis hors d'eau dans la semaine 30. Les locataires pourront intégrer à nouveau leur logement. Les travaux seront stoppés pour cause de congés de l'artisan et reprendront en Septembre.

Conseil d'école.

Effectifs pour la rentrée de Septembre : ils restent inchangés : 99 élèves, à noter tout de même un gros effectif sur la classe des CM1/CM2.

Les nouveaux horaires validés le 13 Avril par arrêté préfectoral ont été remis en cause par l'Inspection de l'Education Nationale. Après de longues discussions, avec l'aide des enseignantes, des délégués de parents d'élèves, des représentants de l'ALAE, de l'Agglomération, et de Vincent et l'appui de Mme Claire LECONTE chrono biologiste, les nouveaux horaires sont conservés à titre expérimental.

Un groupe de suivi impliquant les enseignants, l'équipe ALAE, les parents et les élus communautaires et Mme Claire LECONTE sera en charge de l'évaluation de l'expérimentation. Il est prévu une offre globalement adaptée aux rythmes de l'enfant tant pour les activités scolaires que pour celles du temps périscolaire.

Modalités de mise en œuvre

- Accueil à l'ALAE à partir de 7h30 avec possibilité de prendre ou compléter le petit déjeuner sur place et ce jusqu'à 8h30 (début de la classe).
- Classe tous les matins de 8h30 à 12h15 et les après-midi (sauf mercredi et jeudi) de 14h15 à 16H00.
- Accueil par les enseignants dans les classes de 8h20 à 8h30 et de 14h05 à 14h15.
- Vers 11h collation diététique (fruit de saison ou alternative à index glycémique adapté) fournie par la collectivité.

- Page 4 -

-
- Pause méridienne : 12h15-14h15 repas suivi d'un temps de détente, relaxation et repos en fonction de l'âge et des besoins des élèves en des lieux prévus à cet effet.
 - APC possibles les lundis et mardis et modulées en fonction des enfants concernés (enfants prenant le ramassage scolaire, âge des enfants).
 - Accueil ALAE de 13h30 à 14h05 pour les externes en ayant le besoin.
 - Jeudi après-midi : parcours découverte organisé par l'ALAE accessible à tarif symbolique (13 à 31€ par famille et par an selon quotient familial, forfait ouvrant droits à d'autres prestations).
 - Mercredi après-midi : possibilité d'accueil sur l'école jusqu'à 12h30 puis de prise en charge par l'ALAE du bassin de vie sur le site de Rivières (transport pris en charge) jusqu'à 18h30.

A noter que si l'évolution de l'effectif (nombre et commune d'origine) de l'ALAE du mercredi se confirme, il est prévu que la restauration et l'accueil se fassent sur le site de Sénouillac.

Tarifs ALAE Multisite harmonisés

QUOTIENT FAMILIAL	Accès Famille	JOURNEE	MATIN + MIDI	MIDI + APRES MIDI
T1<300	13	102	68	88
T2 DE 301 A 600	17	110	76	98
T3 DE 601 A 900	21	118	85	110
T4 DE 901 A 1200	26	136	95	120
T5 > 1200	31	154	105	130

Le tarif restauration est fixé à 3,10 € par repas.

Les travaux d'investissements scolaires

Tous les travaux d'investissements sont maintenant à la charge de l'Agglomération. L'agglomération a défini pour l'exercice 2018 une enveloppe de 60 € par enfant. La gestion de cette enveloppe pour ces « petits investissements est renvoyée pour gestion aux comités de bassin. Il est évident qu'avec 5940 € nous n'allons pas pouvoir faire de gros travaux. Notre choix va se porter sur la fin de l'aménagement du dortoir par la pose d'un lino. Nous souhaitons changer d'abonnement pour la fourniture du gaz et en profiter pour déplacer la cuve dans la cour sur le parking de l'ALAE. Un devis est en cours.

Assainissement : Les travaux de curage de la lagune N° 2 vont reprendre dès la semaine 31. Par la suite l'aménagement paysager et la clôture seront réalisés. A ce stade, l'ensemble des travaux sera enfin terminé.

Compte rendu de la réunion publique sur l'adressage,

Réunion tenue avec la présence de Mme Florence JEAN, géomaticienne et d'une cinquantaine de Senouillacois intéressés par le dossier. Il est précisé que les rues ou voiries nommées le sont pour l'instant à titre provisoire. Pour ceux qui n'auraient pas pu participer à la réunion, Le plan avec les noms proposés est consultable en mairie

Clôture de la séance 22 :40